

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 23 AVRIL 2020

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le jeudi 23 avril 2020, à 12h07 exceptionnellement par conférence téléphonique, comme le permet l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Madame Catherine Trickey	Mairesse
Monsieur Gilles Galarneau	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Madame Sylvie Décosse	Siège # 3
Monsieur Kévin Maurice	Siège # 4
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Est absent :

Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5
-------------------------	-----------

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Madame Catherine Trickey, Mairesse

M^e Hervé Rivet, directeur général; et
M^e Pierre-Alain Bouchard, greffier et
Directeur du Service juridique.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 12h05 par la Mairesse, madame Catherine Trickey référant à l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour;
4. Lettre d'entente 2020-01 entre la Ville et la section locale SCFP 4487;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

5. Lettre d'entente 2020-02 entre la Ville et la section locale SCFT 4487;
6. Mandat à un cabinet d'avocats – Injonction – dossier no 700-17-016915-208
7. Avis de motion – Règlement XXX-2020 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique;
8. Adoption du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 280-2020;
9. Adoption du Règlement sur les dérogations mineures numéro 281-2020;
10. Désignation de l'adoption du projet de Règlement numéro 198-02-2020 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 comme acte prioritaire – Remplacement de la consultation publique par une consultation écrite ;
11. Procédure provisoire de paiement des campeurs;
12. Ouverture partielle du camping limitative aux « Snowbirds »;
13. Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour ;
14. Levée de la séance extraordinaire.

20-04-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

1^{re} Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**20-04-102 LETTRE D'ENTENTE 2020-01 ENTRE LA VILLE ET LA
SECTION LOCALE SCFP 4487**

CONSIDÉRANT le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 par lequel le gouvernement déclare l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue avec la section locale du syndicat afin de suspendre les délais prévus à la convention collective pour tous griefs déposés depuis le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation soumis par la gestionnaire principale des services administratifs, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la signature de la lettre d'entente 2020-01 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4487, relativement à la suspension des délais prévus à la convention collective pour tous griefs déposés depuis le 13 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

**20-04-103 LETTRE D'ENTENTE 2020-02 ENTRE LA VILLE ET LA
SECTION LOCALE SCFP 4487**

CONSIDÉRANT le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 par lequel le gouvernement déclare l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT la volonté absolue des parties d'assurer la santé, la protection et la sécurité des employés sur les lieux de travail;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente a pour but d'optimiser les mesures de sécurité et de protection sanitaire tout en permettant un maintien à l'emploi et à une prestation de services requis par l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conserver leurs droits respectifs durant la période l'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue avec la section locale du syndicat afin de modifier l'horaire de travail des cols bleus du Service des travaux publics, loisirs et culture afin de créer deux équipes de travail distinctes et de débiter l'horaire d'été modifié à partir du 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une modification circonstancielle, exceptionnelle et temporaire à certaines dispositions de l'article 11 de la convention collective;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation soumis par la gestionnaire principale des services administratifs, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la signature de la lettre d'entente 2020-02 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4487, relativement à la modification de l'horaire de travail des cols bleus et ce jusqu' à la fin du décret numéro 177-2020 incluant une prolongation, s'il y a lieu, ou, au plus tôt, à la signification écrite de la Ville d'y mettre fin.

Adoptée à l'unanimité

**20-04-104 MANDAT À UN CABINET D'AVOCATS – INJONCTION –
DOSSIER NO 700-17-016915-208**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner un mandat octroyé à DHC avocats inc.;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M^e Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal entérine le mandat octroyé à DHC Avocats inc. le 8 avril 2020 pour instituer notamment une demande en injonction permanente dans le dossier no 700-17-016915-208 et représenter la Ville dans cette affaire.

QUE le directeur général ou le greffier et directeur du Service juridique soient habilités à signer tout document pertinent en lien avec ce dossier et, de façon générale, à assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT XXX-2020
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME
DE CRÉDIT DE TAXES POUR FAVORISER LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT
OU D'AMÉLIORATION D'IMMEUBLES EN SOUTIEN
AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est par les présentes donné par monsieur le conseiller André Junior Florestal qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement XXX-2020 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique.

20-04-105 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 280-2020

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le conseil municipal à sa séance ordinaire du 3 mars 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 mars 2020;

ATTENDU QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 26 mars 2020, le conseil a adopté la résolution numéro 20-03-079 par laquelle il a désigné comme prioritaire l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement, comme le lui permet l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020;

ATTENDU QUE la procédure de consultation publique rattachée au processus d'adoption de ce règlement et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été remplacée par une consultation écrite.

ATTENDU QU'aucune question n'a été reçue relativement à ce projet de règlement.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent, conformément à la loi, avoir reçu une copie dudit Règlement au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit Règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une réglementation sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui permettra, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

QUE soit adopté le Règlement numéro 280-2020 intitulé «Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 280-2020».

ARTICLE 2

QUE le Règlement numéro 280-2020 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

M^e Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion :	Le 3 mars 2020
Adoption du projet :	Le 3 mars 2020
Adoption :	Le 22 avril 2020
Entrée en vigueur :	Le ___ avril 2020

Adoptée à l'unanimité

20-04-106 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 281-2020

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le conseil municipal à sa séance ordinaire du 3 mars 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 mars 2020;

ATTENDU QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 26 mars 2020, le conseil a adopté la résolution numéro 20-03-079 par laquelle il a désigné comme prioritaire l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement, comme le lui permet l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020;

ATTENDU QUE la procédure de consultation publique rattachée au processus d'adoption de ce règlement et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été remplacée par une consultation écrite.

ATTENDU QU'aucune question n'a été reçue relativement à ce projet de règlement.

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la loi, avoir reçu une copie dudit Règlement au plus tard 72 heures avant la présente séance;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE des copies dudit Règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QU'il y avait lieu de remplacer le règlement sur les dérogations mineures étant donné qu'il n'était plus à jour avec la nouvelle réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE soit adopté le Règlement numéro 281-2020 intitulé « Règlement concernant les dérogations mineures numéro 281-2020 » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 071-2004 intitulé « Règlement concernant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement du territoire de Brownsburg-Chatham » actuellement en vigueur.

ARTICLE 2

QUE le Règlement numéro 281-2020 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

M^e Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion : Le 3 mars 2020
Adoption du projet : Le 3 mars 2020
Adoption : Le 22 avril 2020
Entrée en vigueur : Le ___ avril 2020

Adoptée à l'unanimité

20-04-107 **DÉSIGNATION DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 198-02-2020 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 198-2013
COMME ACTE PRIORITAIRE – REMPLACEMENT DE
LA CONSULTATION PUBLIQUE PAR UNE
CONSULTATION ÉCRITE**

CONSIDÉRANT QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE, par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, le gouvernement a renouvelé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces décrets habilite le ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population en application du paragraphe 8 du premier alinéa de l'article 123 de la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pris l'arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 par lequel sont ordonnées certaines mesures pour protéger la santé de la population;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté comporte notamment la mesure selon laquelle toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QUE tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M^e Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne comme prioritaire l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement suivant :

QUE le Règlement numéro 198-02-2020 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications à des dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, dont l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 avril 2020 et le projet de règlement adopté lors de cette même séance par la résolution numéro 20-04-093.

QU'en conséquence, la procédure de consultation publique rattachée au processus d'adoption de ce règlement et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite.

QUE le greffier publie un avis annonçant la procédure de consultation écrite relativement à ce règlement.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

20-04-108 PROCÉDURE PROVISOIRE DE PAIEMENT DES CAMPEURS

CONSIDÉRANT QUE la date d'ouverture du camping a été reportée dû à la COVID-19 et aux restrictions gouvernementales de confinement;

CONSIDÉRANT QUE des réservations ont été effectuées par des clients pour des séjours figurant dans la période de suspension de l'ouverture du camping;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire demeurer attractive envers les campeurs;

CONSIDÉRANT QUE le dernier paiement des campeurs saisonniers était prévu le 15 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut être conciliante envers ses campeurs, compte tenu d'une situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service directeur du Camping municipal, monsieur André Lambert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

- D'APPLIQUER un crédit bonifié de 10 \$ pour chaque réservation qui doit être reportée dû à l'ouverture tardive du camping;
- DE PERCEVOIR le dernier paiement des campeurs saisonniers lors de la journée d'ouverture publique du camping si celle-ci à lieu après le 15 mai 2020.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise ladite procédure provisoire de paiement des campeurs.

Adoptée à l'unanimité

20-04-109 OUVERTURE PARTIELLE DU CAMPING LIMITATIVE AUX « SNOWBIRDS »

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture partielle limitée aux « Snowbirds » est permise par le gouvernement du Québec en autant que les trois services (eau, électricité, eaux usées) sont disponibles sur chacun des sites;

CONSIDÉRANT QUE la définition d'un « Snowbirds » est celle-ci : « voyageur revenant au Québec et n'ayant pas de résidence fixe au Québec »;

CONSIDÉRANT QUE le camping accueillant des « Snowbirds » garde fermé tous les accès aux espaces communs;

CONSIDÉRANT QUE le « Snowbirds » devra signer la décharge de responsabilité civile envers la Ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le voyageur doit respecter la période d'isolement obligatoire durant 14 jours suite à leur retour;

CONSIDÉRANT QUE tout campeur doit respecter la distanciation sociale à la suite de leur isolement complet;

CONSIDÉRANT QUE le tarif applicable sera celui en vigueur selon la liste de prix 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette ouverture partielle n'engendre aucun coût additionnel;

CONSIDÉRANT QUE tout autre campeur-client doit respecter l'interdiction formelle de se rendre sur le camping;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service directeur du Camping municipal, monsieur André Lambert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

- DE PROCÉDER à l'ouverture partielle du camping limitant l'accès exclusivement aux « Snowbirds » à compter du 1^{er} mai 2020, sur les sites offrant les trois services, selon la demande.

QUE l'ouverture partielle et l'accès sont soumis notamment aux conditions suivantes :

- La Ville n'assume aucune responsabilité civile ou autre pour tous dommages corporels, biens et meubles ou moraux pendant l'occupation du camping jusqu'à l'ouverture officielle du camping;
 - Les campeurs doivent fournir une preuve de couverture d'assurance pour la protection de ses biens et meubles entre le 1^{er} mai jusqu'à minimalement la fin de l'état d'urgence sanitaire;
 - Les campeurs reconnaissent n'avoir aucune résidence fixe au Québec;
 - Les campeurs acceptent recevoir que les services de base de l'eau potable, le rejet des eaux usées et l'électricité. Aucun autre service ne sera offert avant l'ouverture officielle;
 - Suite à l'ouverture officielle, les campeurs reconnaissent que les services du camping seront modulés en fonction des exigences de l'état d'urgence sanitaire ou toutes autres conditions établies par le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham.
- DE GARDER FERMER tous les accès aux espaces communs;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'ouverture partielle du camping limitative aux « Snowbirds » avec les conditions ci-haut mentionnées.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

*2^e Période de questions portant exclusivement sur les sujets
inscrits à l'ordre du jour.*

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

20-04-110 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 12h10 il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice
et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

M^e Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du
Service juridique